



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

SESSION 2013-2014

MODES D'ACTION ET DE RAYONNEMENT DE LA COMMISSION ARMEES- JEUNESSE

RAPPORT DU

GROUPE DE TRAVAIL



Commission armées-jeunesse

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

« REFLEXION »

SUJET

La Commission armées-jeunesse avait conduit, il y a une dizaine d'années, une réflexion débouchant, entre autres, sur l'instauration des journées sport-armées-jeunesse. Depuis, le domaine de ses activités a évolué (avec la création au coup par coup du séminaire ou colloque annuel, du prix armées-jeunesse ou de la lettre d'information mensuelle).

La réflexion d'ensemble attendue du groupe d'études pourra conduire à identifier de nouvelles pistes intéressantes, tout en permettant d'évaluer l'impact, au regard des investissements consentis, des actions conduites actuellement. Au-delà de ces axes (qui portent, entre autres sur le format des événements CAJ, les journées sport-armées-jeunesse,...), la réflexion méritera d'être élargie sur la pluralité et la représentativité de la composition de la Commission, ainsi que sur les modes de concertation en place.

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

Président :

FSCF Monsieur LAMIRAND Alain-Jean

Rapporteurs :

DILA Monsieur MARTIN Eric
Armée de terre Capitaine DAGOT Vincent
ANAJ/IHEDN Monsieur HEINTZ-MACIAS Baptiste

ACOMAR Monsieur LOISEL Guérin
Armée de l'air Lieutenant-colonel® PARADIS Marcelle
Association
solidarité défense Madame BOUILLY Chantal
Chargée de
mission/réserviste Lieutenant ® BAJATA Jean-Philippe
Chargés de mission Madame BONJEAN Jacqueline
Colonel (SP) CAYLA Jean-Pierre
DlCoD Monsieur AIACH Bruno
DMJEC/Etudes et
Partenariats Monsieur MARCADET Jérôme
FCD Madame DESCHAMPS Gisèle
FORR/FOMSOR Lieutenant ® BERNARD Laurent
Monsieur SCHMIDT Jean-Charles
Gendarmerie
nationale Capitaine JACOB Emmanuel
Ligue de
l'enseignement Monsieur LE BORGNE Jean-François

Membre honoraire	Monsieur CHAUMEL Michel
Membre Honoraire	Madame TISSIER-DAUPHIN Chantal
Membre Honoraire	Madame GONET Jacqueline

PEEP	Monsieur VEIES Joël
------	---------------------

UNAF	Monsieur RENE Yan
------	-------------------

UNOR	LV® PADBERG Nicolas
------	---------------------

SOMMAIRE

Sujet	p.3
Synthèse	p.9
Introduction	p.13
I La méthodologie et le bilan	p.15
II Les préoccupations	p.17
III Les propositions	p.21
Conclusion	p.25
Annexes	P.27
- Le questionnaire	
- La liste des organismes membres de la CAJ	
- La charte	
Liste des récents travaux publiés par la CAT	P.39

SYNTHESE

Créée il y a soixante ans, cette institution unique dans sa composition et son mode de fonctionnement a toujours rempli avec détermination sa mission originelle.

Elle a contribué à l'apaisement de tensions entre les armées et la jeunesse à des moments critiques de notre histoire. Elle s'est constamment adaptée pour permettre, grâce à ses travaux, à la jeunesse et aux armées de mieux se connaître et se comprendre.

Les recommandations du groupe de travail n° 3 ont pour objectif de permettre à la CAJ de continuer à remplir sa mission définie par ses textes fondateurs, tout en sachant évoluer et s'adapter aux défis du temps présent.

Evoluer avec son temps, s'adapter sans se perdre

Le groupe comprenait de jeunes membres de la CAJ ainsi que des membres chevronnés ce qui a permis d'avoir des débats enrichissants et d'arriver à des recommandations pertinentes.

D'emblée le consensus se fit sur l'importance de garantir la place de la jeunesse au cœur du débat afin que les travaux et les recommandations de la CAJ continuent à être déterminants et pertinents dans les relations entre les armées et la jeunesse comme l'illustrent les nombreux travaux ayant donné lieu à des décisions et à des réalisations concrètes.

Après avoir fait le bilan des actions entreprises à la suite des recommandations faites il y a dix ans, le groupe a analysé le rôle de la CAJ et a réfléchi à de nouvelles pistes d'actions pour permettre à cette institution unique de continuer à exercer sa mission.

L'utilisation d'un questionnaire envoyé à tous les membres par courrier électronique a permis de faire un bilan qui, combiné aux réflexions du groupe, a conduit au constat suivant:

- **La nécessité pour la CAJ**
 - o de mieux connaître la jeunesse ou plutôt les différentes jeunesses qui composent ce qu'à tort on rassemble sous le vocable générique de jeunesse,
 - o de mieux se faire connaître et reconnaître.
- **Trois préoccupations majeures**
 - o Représentativité

- Visibilité
- Gouvernance

La réflexion du groupe a pu déboucher sur des propositions destinées à permettre à la CAJ de prendre en compte les préoccupations recensées.

LES PROPOSITIONS

○ Les jeunesses

Il faut que la CAJ se donne les moyens de mieux s'informer sur les attentes et les soucis des jeunes dans les armées, la visite annuelle d'une unité doit être complétée ou remplacée par plus de missions ponctuelles d'information avec des tables rondes qui permettront de mieux coller à la réalité du terrain (peut être profiter de la remontée des unités sur Paris à cause de Vigipirate).

Il est souhaitable de continuer et d'amplifier le travail d'intégration et de participation des jeunes aux travaux de la CAJ, de susciter blogs et forums etc.

○ La représentativité

Il faut continuer à élargir la CAJ en recrutant d'autres associations, trouver des jeunes qui enrichissent la réflexion et l'expérience de la CAJ.

Il convient de continuer à motiver les associations membres et leurs représentants au sein des groupes, tant dans le travail de proposition de sujets à traiter que dans l'attractivité de ceux-ci ainsi que dans les documents et moyens de les traiter.

Il est nécessaire de faire participer les régions, de trouver les moyens (vidéo conférences, Skype etc.) pour associer et enrichir grâce à des acteurs régionaux, les réflexions et les travaux de la CAJ.

○ La visibilité

Événements

Il est préconisé la création d'activités simples à organiser en province afin de susciter des débats auprès de publics divers et de nourrir les réflexions des groupes de travail. L'événement annuel, utile au rayonnement de la CAJ, pourrait être complété par des mini événements organisés en partenariat avec des acteurs locaux et validés par la CAJ (ceux-ci pouvant s'inspirer du fond « événements » de la CAJ constitué depuis dix ans).

Le prix armées-jeunesse

Il doit devenir le temps fort annuel de la commission pour délivrer un message important auprès des armées et de la société civile sur la réalité du lien armées-jeunesse, son cadre (l'amphithéâtre Foch) devant permettre une médiatisation de qualité nécessaire au rayonnement de la CAJ.

Les journées « sport-armées-jeunesse ».

Les manifestations « sport-armées-jeunesse » dont la CAJ est le coordonnateur national, doivent être redynamisées. En s'appuyant sur la signature du nouvel accord cadre, le groupe de travail a suggéré qu'un groupe de travail puisse, en 2014-2015, formaliser cette redynamisation.

Mise en œuvre

Pour parachever les recommandations faites et renforcer la visibilité de la CAJ, le groupe recommande l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux modes de communication pour les réunions et les événements (Skype ou autres).

Divers

Il convient de mieux faire connaître la CAJ dans le monde associatif et les armées, présenter la CAJ dans différents cercles dont ceux des armées et de la défense (écoles de formation, école de guerre, CFMD etc.).

Les vecteurs de communication sont à renouveler. Par exemple, il serait judicieux de produire un Flyer sur la CAJ afin de faire savoir et de présenter ce qu'est et ce que fait la CAJ.

Enfin, il est souhaitable d'améliorer la visibilité des travaux de la CAJ (synthèses, rapports en ligne...) en élargissant leur diffusion et en les médiatisant davantage.

La gouvernance

Le groupe, constate et déplore le « turn-over » quasi-annuel des présidents de la CAJ ainsi que la réduction à 3 ans du temps de fonction des secrétaires généraux. Pour remédier à cela, le groupe a conclu à la nécessité de confier à un comité des sages s'appuyant sur le collège des conseillers, prévu dans la charte de la CAJ, la mission de veiller auprès du secrétariat général au maintien de l'esprit

et des modes d'action de la CAJ tels qu'ils sont définis dans la charte. Signalons que la préoccupation et la recommandation sur la gouvernance ont été exposées lors de la séance plénière du mois de juin 2014 et que cette recommandation a été explicitement validée par tous les membres présents.

D'autres sujets ont été abordés

- La célébration des 60 ans de la CAJ qui devrait être l'occasion de donner un coup de projecteur sur l'histoire de la CAJ, sur son bilan, et les recommandations issues de ses travaux. Cet événement sera aussi l'occasion de réunir ceux qui ont contribué au rayonnement de la commission et de se projeter dans le futur.
- Le Comité de la flamme
Tout comme la CAJ cette organisation a su évoluer et se tourne maintenant vers la jeunesse, il y a un intérêt certain pour la CAJ d'être membre du comité de la Flamme et de participer ainsi chaque année à son ravivage.
- Reconnaissance des bénévoles
Bien que ses membres sont totalement bénévoles, l'attribution de récompenses octroyées au titre du ministère de la Défense à des membres particulièrement impliqués dans les travaux de la CAJ serait une marque de reconnaissance judicieuse de l'engagement des membres de la commission, spécialement de ses jeunes.
Ce point sur lequel le groupe a débattu, sans conclure faute de temps, mérite d'être étudié (critères de sélection, type de décoration, etc).

INTRODUCTION

Le groupe de travail a été constitué par un mélange équilibré entre de jeunes membres et quelques anciens. Cette composition a permis de tracer des perspectives en capitalisant sur les travaux des acquis antérieurs.

Le sujet étant clair, le groupe s'est mis au travail sans le reformuler ou l'explicitier lors de la première séance.

L'accent a été mis sur deux réflexions de départ qui ont guidé le groupe durant les 9 séances de travail :

1. remettre la jeunesse et les armées au centre des travaux ;
2. évoluer pour que la CAJ continue à être un instrument fécond et pertinent de la relation armées-jeunesse.

D'autres réflexions comme son bilan, sa composition, sa représentativité, sa notoriété, son originalité ainsi que sa place au sein des armées et son indépendance conduisent le groupe à décider d'étudier successivement :

- le bilan de la CAJ ;
- les défis ;
- les propositions.

Deux autres sujets se sont imposés : la gouvernance de la CAJ et la célébration de ses 60 ans.

Mieux se faire connaître et reconnaître, évoluer avec son temps, s'adapter tout en gardant ses principes fondateurs, ont constitué des amers remarquables.

I. METHODOLOGIE ET BILAN

L'objectif a consisté en une évaluation de la pertinence des réalisations effectives à la suite de recommandations faites par un groupe ad 'hoc il y a dix ans. Le groupe a ainsi décidé d'établir un questionnaire envoyé à tous les membres.

Des auditions d'anciens présidents de la CAJ comme le général Bachelet, ont aussi été envisagées mais celles-ci n'ont pu avoir lieu principalement pour des questions de logistique et de calendrier.

La présence au sein du groupe de membres honoraires de qualité, ayant participé à tous les travaux des dix dernières années, a permis de poser utilement les termes du débat et d'apporter des réponses pertinentes.

Le questionnaire

Ce questionnaire, dont un exemplaire est annexé à ce rapport, aborde les points suivants :

- connaissance de la CAJ ;
- connaissance des travaux ;
- évaluation des travaux ;
- suggestions et commentaires sur les travaux ;
- satisfaction par rapport aux attentes ;
- impact de ces travaux sur l'image et la notoriété de la CAJ ;
- recensement des idées nouvelles.

Bien que l'exercice fut innovant, le groupe a reçu plus d'une centaine de réponses sur lesquelles il s'est appuyé pour établir le bilan de ce qui avait été mis en place à la suite des recommandations faites il y dix ans.

Le constat

De nombreuses propositions ont été traduites en actes :

- élaboration et conduite d'une politique de communication ;
- la création d'un événement annuel ;
- organisation des journées sport armées-jeunesse ;
- organisation du concours du prix armées-jeunesse.

Le groupe a considéré que :

- la politique de communication entreprise par la CAJ avec des productions comme CAJ info peuvent être considérées comme un succès ;
- le prix armées-jeunesse s'est affirmé au fil des ans avec des dossiers dont le nombre, la qualité et la diversité n'ont cessé de croître. Les dossiers soumis ne sont pas toujours l'apanage de grandes unités mais sont aussi le fait de petites structures comme des brigades de gendarmerie, ou des petits bâtiments de la marine ;
- l'événement annuel, cher aux membres de la CAJ et toujours couronné de succès, ne concerne qu'un nombre limité de jeunes participants mais concourt de façon irremplaçable au rayonnement de la commission. Il nécessite un investissement important en termes de scénarisation par les membres de la commission, de préparation par le secrétariat général. Cet effort peut difficilement être accru compte tenu des moyens disponibles. ;
- Les journées « sport-armées-jeunesse », conçues au départ comme une ouverture des enceintes militaires à des jeunes sous le couvert d'une rencontre sportive, doivent être reprises en main par la CAJ et contribuer davantage à sa notoriété. Cette journée a besoin d'un nouvel élan.

II. PREOCCUPATIONS

D'emblée le groupe a dégagé une série de préoccupations dont quatre ont été considérées comme majeures :

- les jeunesses ;
- la représentativité ;
- la visibilité ;
- la gouvernance.

LES JEUNESSES

Si la jeunesse correspond à une phase de la vie, voire pour certains à un état d'esprit, force est de constater que pour les Armées et la CAJ, il faut prendre de plus en plus en compte plusieurs populations de jeunes dont les parcours, les motivations et les attentes sont différents.

Il importe donc aux membres de la CAJ, pour continuer à remplir leur rôle de force de réflexion et de proposition, de se donner les moyens de pouvoir appréhender les différentes facettes, motivations et préoccupations de ces jeunes.

LA REPRESENTATIVITE

Même si les associations actuellement membres de la CAJ ne couvrent pas tout le spectre des jeunesses évoquées précédemment, elles ont toutes une relation avec la jeunesse.

En ce qui concerne les représentants des associations, il importe de s'assurer que ceux-ci soient en symbiose avec les préoccupations de leurs associations et des jeunes qui en font partie.

Pour continuer à produire des réflexions et des travaux de qualité, la motivation des membres de la CAJ doit être entretenue.

Les réunions de la CAJ se tenant à Paris, la question s'est posée de la présence des régions dans les débats, et de leur participation aux travaux.

Bien que la CAJ ait considérablement évolué ces dernières années en faisant plus de place aux jeunes et en les associant pleinement aux travaux, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de leur représentation, tant du côté des associations que des armées.

LA VISIBILITE

Malgré les progrès constatés grâce à la politique de communication déjà citée, la CAJ doit encore accroître sa visibilité, tant au niveau des armées qu'au niveau du monde civil. Si certains travaux, tels ceux relatifs au SMA, à l'EPIDe ou aux Cadets de la Défense ont donné lieu à des mises en œuvre cités en exemple par des autorités politiques, rares sont ceux qui dans les médias et les armées, savent que la CAJ en a été à l'origine. Par ailleurs, nombre de membres des armées découvrent la CAJ lors de la participation à ses travaux.

LA GOUVERNANCE

La rotation des présidents de la CAJ, sur un rythme annuel n'est pas optimale. Ce problème a pu être contrebalancé par une durée significative du mandat du secrétaire général quand ce dernier était de 5 ans. Or la réduction de sa durée à 3 ans risque de nuire au bon fonctionnement de la CAJ et à sa notoriété.

En effet l'efficacité de la CAJ repose sur un équilibre subtil et fragile entre une tradition de soixante ans et une liberté de prospective ouverte qui a permis à ses membres d'anticiper, de savoir proposer, de convaincre et d'identifier les bonnes solutions dans des périodes critiques voire tendues dans la relation armées-jeunesse.

Ceci a été rendu possible grâce à une transmission des us et coutumes entre les membres, où les anciens (en termes d'années passées à la CAJ et non d'âge) transmettent aux nouveaux arrivants « l'esprit CAJ ». La pérennité du secrétaire général contribue aussi à cette transmission et d'anciens secrétaires généraux reconnaissent volontiers que cette transmission leur a évité de faire des erreurs et leur a permis de motiver et de gérer cette population de membres totalement bénévoles qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour contribuer aux travaux d'une institution dont ils sont convaincus de la pertinence et de l'utilité.

Cette préoccupation qui n'était pas mentionnée dans le sujet, s'est imposée aux membres du groupe et les échanges que ceux-ci ont pu avoir avec les membres des autres groupes de travail, les ont confortés sur la nécessité d'en faire état.

DIVERS

D'autres préoccupations ont été évoquées au cours des 9 séances de travail auxquelles il faut ajouter les travaux de deux sous-groupes :

- la mise en valeur des travaux et rapports de la CAJ ;
- la publication des rapports des groupes avant la plénière ;

- la mise en œuvre d'une veille informationnelle active au bénéfice de la CAJ ;
- les relations avec les médias.

III. PROPOSITIONS

LES JEUNESSES

Pour mieux comprendre les attentes et les motivations de la jeunesse, il faut continuer et amplifier le travail d'intégration et de participation des jeunes aux travaux de la CAJ, susciter blogs et forums.

La CAJ devrait bénéficier des moyens permettant de mieux s'informer sur les motivations, les attentes et les soucis des jeunes.

En ce qui concerne ceux qui servent dans les armées, la visite annuelle d'une unité doit être complétée par d'autres, incluant toujours des tables rondes qui permettent de mieux coller à la réalité du terrain. La présence à Paris d'unités servant la mission pourrait être l'occasion d'envoyer des groupes ad hoc de membres de la CAJ.

LA REPRESENTATIVITE

Il faut continuer à élargir la CAJ en recrutant d'autres associations, à attirer des jeunes qui enrichissent la réflexion et l'expérience de la CAJ.

Il convient également de continuer à motiver les associations membres et leurs représentants au sein des groupes de travail, pour proposer des sujets à traiter, pour contribuer à l'amélioration de la méthodologie de travail.

Il est également souhaitable d'associer le niveau local aux travaux, en utilisant les moyens modernes de communication (vidéo conférences, Skype etc.) afin d'enrichir, grâce à la contribution d'acteurs régionaux, les réflexions et les travaux de la CAJ. On contribuerait ainsi au surcroît de notoriété de la commission.

LA VISIBILITE

- **EVENEMENTS**

Il est préconisé la création d'activités en région, simples à organiser, afin de susciter des débats auprès de publics divers et de nourrir les réflexions des groupes de travail. L'événement annuel, dont l'impact est utile au rayonnement de la CAJ au niveau central, pourrait être complété par des événements limités, organisés en partenariat avec des acteurs locaux et validés par la CAJ. Ces activités pourraient s'inspirer du fond « événements » de la CAJ constitué depuis dix ans, certains d'entre eux ayant été prévus pour pouvoir être dupliqués.

- **LE PRIX ARMEES- JEUNESSE**

Il doit devenir le temps fort annuel de la commission pour délivrer un message important auprès des armées et de la société civile sur la réalité du lien armées-jeunesse. Le cadre prestigieux de la cérémonie de remise des prix à l'amphithéâtre de l'Ecole Militaire permet une médiatisation de qualité, nécessaire au rayonnement de la CAJ.

- **LES JOURNEES « SPORT-ARMEES-JEUNESSE »**

Les manifestations « sport-armées-jeunesse » dont la CAJ est le coordonnateur national, doivent être redynamisées et décentralisées. En s'appuyant sur la signature du nouvel accord cadre, le groupe a suggéré qu'un groupe de travail puisse en 2014-2015 formaliser cette redynamisation.

LA GOUVERNANCE¹

Le groupe conclut à la nécessité de confier à un comité des sages s'appuyant sur le collège des conseillers (prévu dans la charte de la CAJ jointe en annexe) la mission de veiller auprès du secrétariat général au maintien de l'esprit et des modes d'action de la CAJ tels qu'ils sont définis dans la charte.

DIVERS

D'autres sujets ont été abordés par le groupe et ont donné lieu à des recommandations ou à des pistes de réflexion :

- Les 60 ans de la CAJ : une manifestation devrait être organisée et serait l'occasion de donner un coup de projecteur sur la CAJ, sur son histoire, son bilan et les recommandations issues de ses travaux. Cet événement serait aussi l'occasion de réunir ceux qui ont contribué au rayonnement de la commission et de se projeter sur le futur.
- Participation au Comité de la Flamme

Tout comme la CAJ, ce comité a su évoluer et se tourne maintenant vers la jeunesse. Le groupe recommande que la CAJ en devienne membre et participe ainsi chaque année à la cérémonie du ravivage

¹ Il est mentionné que la préoccupation et la recommandation sur la gouvernance ont été exposées à la plénière de mois de juin 2014 et que la recommandation ci-dessus a été formellement validée par tous les membres présents.

- Reconnaissance des bénévoles

Bien que ses membres soient totalement bénévoles et que ceci ne soit pas une de leurs préoccupations, la question se pose de l'attribution de récompenses octroyées au titre du ministère de la défense à des membres particulièrement impliqués dans les réflexions et travaux de la CAJ.

L'engagement bénévole des membres de la CAJ relève souvent d'un profond attachement à nos armées. Une récompense, au titre du ministère de la défense, serait une marque de reconnaissance judicieuse de l'engagement des membres de la commission, spécialement de ses jeunes.

Ce point sur lequel le groupe a débattu, sans conclure faute de temps, mérite d'être étudié (critères de sélection, type de décoration, etc.).

Mise en œuvre

Pour parachever les recommandations faites et renforcer la visibilité de la CAJ, le groupe recommande l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux modes de communication pour les réunions et les événements (Skype ou autres).

Le groupe considère enfin qu'il faut s'attacher à :

- mieux faire connaître la CAJ dans le monde associatif et les armées ;
- présenter la CAJ dans différents cercles dont ceux des armées et de la défense (écoles de formation, école de guerre, CFMD etc.) ;
- produire un flyer sur la CAJ afin de faire savoir et de présenter ce qu'est et ce que fait la CAJ ;
- renouveler les vecteurs de communication et améliorer la visibilité des travaux de la CAJ (synthèses, rapports en ligne etc.) en élargissant leur diffusion et en les médiatisant davantage.

IV. CONCLUSION

Créée il y a soixante ans, la CAJ est une institution unique dans sa composition et dans son mode de fonctionnement ; elle a toujours œuvré utilement dans le contexte du moment.

Animée par des bénévoles du monde associatif qui ont toujours su prendre en compte les caractéristiques et les attentes des jeunes et des associations qu'ils représentent, trouver des réponses adéquates aux problèmes de la relation armées-jeunesse, la CAJ repose sur un équilibre subtil mais fragile entre une tradition de soixante ans et un souci d'ouverture prospective une liberté d'opinion et de débat.

Elle a contribué à l'apaisement de tensions entre les armées et la jeunesse à des moments critiques de notre histoire. Elle s'est constamment adaptée pour permettre, grâce à ses propositions, à la jeunesse et aux armées de mieux se connaître et se comprendre.

Si les recommandations du groupe n° 3 sur le fonctionnement et sur les travaux de la commission ont pour but de permettre à la CAJ de continuer à remplir sa mission tout en évoluant et en s'adaptant en conservant l'esprit de ses fondements, il convient aussi de porter attention aux recommandations relatives à sa gouvernance.

ANNEXES

Annexe1 QUESTIONNAIRE

Votre relation par rapport à la CAJ

Membre

Membre Honoraire

Ancien Membre

Ancien responsable

Lauréat d'un Prix de la CAJ

Participant à un des derniers événements de la CAJ

Invité aux séances plénières

Quelle connaissance avez-vous de la CAJ

Son histoire

Ses buts

Sa gouvernance

Son organisation

Son mode de fonctionnement

Très Bonne	Bonne	Moyenne	Aucune

Quelle Connaissance avez-vous de ses travaux

rapports

Evénements

Les prix

Les stages

CAJ Info

Le site de la CAJ

Très Bonne	Bonne	Moyenne	Aucune

Comment évaluez-vous les travaux de la CAJ
en qualité

rapports

Evénements

Les prix

Les stages

CAJ Info

Le site de la CAJ

TB	B	AB	Aucune

par rapport à vos attentes

rapports

Evénements
 Les prix
 Les stages
 CAJ Info
 Le site de la CAJ

Du point de vue Impact sur l'image et la notoriété de la CAJ

rapports
 Evénements
 Les prix
 Les stages
 CAJ Info
 Le site de la CAJ

Quelles suggestions feriez-vous sur les travaux de la CAJ

rapports
 Evénements
 Les prix
 Les stages
 CAJ Info
 Le site de la CAJ

Quelles suggestions feriez-vous sur le mode de fonctionnement de la CAJ

--

Annexe 2

LA LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE

ASSOCIATIONS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Aide Tous pour la Dignité Quart Monde (A.T.D Quart Monde)
Association Justice Information Réparation (AJIR) pour les Harkis
Association nationale des auditeurs jeunes de l'I.H.E.D.N. (A.N.A.J)
Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.)
Association de prévention pour une meilleure citoyenneté des jeunes (A.P.M.C.J)
Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F)
Convention nationale des associations de protection de l'enfant (C.N.A.P.E)
Coordination pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX)
Fédération des clubs sportifs et artistiques de la défense (F.C.D)
Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (F.C.P.E)
Fédération française des clubs UNESCO (F.F.C.U)
Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P)
Fédération nationale des Francas (F.N.F)
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (F.F.M.J.C)
Fédération nationale Léo-Lagrange (F.N.L.L)
Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F)
Fondation d'Auteuil - Apprentis d'Auteuil
Fondation santé des étudiants de France (F.S.E.F)
Jeunesse et Marine
Jeunesse et Montagne
Jeunesse ouvrière chrétienne (J.O.C)
Ligue de l'enseignement
Mer et Universités
Mouvements scouts :
- Fédération du scoutisme français
 - Eclaireuses et éclaireurs de France (E.E.D.F)
 - Eclaireuses et éclaireurs unionistes de France (E.E.U.d.F)
 - Eclaireuses et éclaireurs israélites de France (E.E.I.F)
 - Scouts et Guides de France (S.G.D.F)
 - Scouts musulmans de France (S.M.F)
 - Association des guides et scouts d'Europe (A.G.S.E)
 - Scouts unitaires de France (S.U.F)
Alliance nationale des unions chrétiennes de jeunes gens (U.C.J.G)
Union nationale des associations familiales (U.N.A.F)

Union nationale pour l'habitat des jeunes (U.N.H.A.J)
Union française des centres de vacances (U.F.C.V)
Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire (U.S.E.P.P.M)
Secours catholique – Service Enfants/Jeunes
Association Solidarité Défense
Vieilles maisons françaises (V.M.F)

MOUVEMENTS ETUDIANTS

Confédération nationale des étudiants de France (C.N.E.F)
Fédération des associations générales étudiantes (F.A.G.E)
La mutuelle des étudiants (L.M.D.E)
Mouvement des étudiants (M.E.T)
Promotion et défense des étudiants (P.D.E)
Union nationale des étudiants de France (U.N.E.F)
Réseau national des mutuelles étudiantes de proximités (EmeVia)

SYNDICATS PROFESSIONNELS (BRANCHES JEUNES)

Centre confédéral de la jeunesse (C.G.T)
Commission fédérale des jeunes de la C.F.T.C
Confédération générale des cadres (C.G.C)
Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E)
Fédération des jeunes syndicalistes C.G.T.-F.O
Jeunes de la Confédération démocratique du travail (C.F.D.T)
Jeunes de la Fédération syndicale unitaire (F.S.U)
Jeunes agriculteurs
Ingénieurs et scientifiques de France (I.E.S.F)
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Union nationale des syndicats autonomes (U.N.S.A éducation)

ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

Association centrale des officiers mariniers de réserve (A.C.O.M.A.R)
Fédération des officiers de réserve républicains (F.O.R.R)
Fédération des officiers mariniers et sous-officiers de réserve républicains (F.O.M.S.O.R.R)
Fédération nationale des associations de sous-officiers de réserve (F.N.A.S.O.R)
Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (U.N.O.R)

MINISTERES ET ADMINISTRATIONS

Commissariat général à l'égalité des territoires (C.G.E.T)
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (A.F.P.A)
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (A.P.C.M.A)
Agence du service civique (A.S.C)
Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J)
Conseil national des missions locales (C.N.M.L)
Direction de l'information légale administrative (D.I.L.A)
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
Ministère de l'intérieur
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des Outre-mer - Service militaire adapté (S.M.A)
Office national d'information sur les enseignements et les professions (O.N.I.S.E.P)
Pôle emploi
Secrétariat général de la défense nationale et de la sécurité nationale (S.G.D.S.N)
Direction générale de la gendarmerie nationale (D.G.G.N)
Etablissement public d'insertion de la défense (E.P.I.De.)

MINISTERE DE LA DEFENSE

Armées :

Etat-major des armées (E.M.A)
Etat-major de l'armée de terre (E.M.A.T)
Etat-major de l'armée de l'air (E.M.A.A)
Etat-major de la marine (E.M.M)
Direction centrale du service de santé des armées (D.C.S.S.A)
Direction générale pour l'armement (D.G.A)
Secrétaire général pour l'administration (S.G.A)
Direction du service national (D.S.N)
Direction des ressources humaines du ministère de la défense (D.R.H-M.D)
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (D.M.P.A)
Délégation à l'information et à la communication de la défense (D.I.Co.D)
Délégué Ministériel à la Jeunesse et à l'Egalité des Chances (D.M.J.E.C)
Commissariat national aux sports militaires de la défense (C.N.S.D)

Annexe 3

LA CHARTE DE LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE

I OBJET ET COMPOSITION

La Commission Armées-Jeunesse est un organisme consultatif placé auprès du ministre de la Défense.

Elle est destinée à favoriser la connaissance mutuelle entre la jeunesse et l'armée et contribue à concrétiser l'esprit de défense par une meilleure préparation des jeunes à leurs responsabilités de citoyens facilitant ainsi l'insertion de l'armée dans la nation.

A cette fin, elle œuvre pour favoriser une connaissance plus approfondie :

- par les jeunes : des impératifs de la défense et de leurs implications militaires, ainsi que de la part qu'ils peuvent y prendre eux-mêmes, notamment dans le cadre de la loi de 1997 portant réforme du service national.
- par les armées : des attentes, des motivations et des préoccupations des jeunes et du rôle qu'elles peuvent jouer pour favoriser le développement de l'esprit de défense.

La Commission agit par l'intermédiaire de ses groupes de réflexion et des propositions faites mais aussi par des actions plus concrètes. Elle peut aussi jouer un rôle fédérateur des organismes s'intéressant au lien Armées-Nation ou au développement d'une citoyenneté plus complète.

A cet effet, ont vocation à siéger au sein de la Commission :

- les représentants de la DGA, du SGA, des Armées, de la gendarmerie ainsi que des grands organismes du ministère de la Défense.
- les associations et mouvements de jeunesse,
- les branches jeunes des syndicats, et/ou associations qui en comportent,
- les associations et organismes œuvrant pour l'éducation, la formation et l'insertion sociale des jeunes.
- Les associations de réservistes.
- Les principaux ministères, secrétariats d'état, délégations interministérielles et grandes administrations.

La Commission est une structure de réflexion et de propositions. La responsabilité des décisions qui pourraient être prises à la suite de ses travaux appartient au ministre de la Défense.

La Commission Armées-Jeunesse a la responsabilité des "Stages Armées-Jeunesse" et du "Prix Armées-Jeunesse". Elle peut aussi être chargée de susciter ou d'organiser des actions concrètes (Journées Sport Armées-Jeunesse, Colloques, Forums de Jeunes, Séminaires...)

II ADMISSION

2.1 Critères

Pour faire partie de la Commission, une association ou une organisation appartenant aux catégories citées au paragraphe I doit avoir reçu l'agrément d'un département ministériel et répondre aux critères suivants :

- être représentative à l'échelon national
- adhérer au but fixé à la Commission par l'arrêté du 22 novembre 1955, article 2 ;
- s'engager à respecter la Charte ;
- avoir un nombre important d'adhérents âgés de moins de vingt-cinq ans ;
- être dépourvu de but lucratif ;
- demander un engagement personnel et volontaire des membres sous formes diverses (cotisations, travaux, activités diverses...) ;
- informer périodiquement ses adhérents sur ses activités ;
- être régie et se conformer à des statuts-types ou à des statuts avalisés par les tutelles (loi 1901, ...)

2.2 Modalités

Les modalités d'admission sont les suivantes :

- 1) les organismes qui souhaitent faire partie de la Commission en adresse la demande au ministre de la défense, en prenant l'engagement de se conformer aux objectifs fixés et de respecter la Charte ;
- 2) le président de la Commission examine la candidature avec les conseillers et détermine dans quelle mesure cette organisation répond aux critères d'admission. Il demande, éventuellement, à entendre le responsable de cette organisation, président, secrétaire général ou son représentant dûment mandaté ;
- 3) les avis recueillis à la réunion des conseillers sont examinés en réunion plénière ;
- 4) les propositions de la Commission sont soumises au ministre de la défense pour décision.

Les modalités de retrait ou d'exclusion sont ainsi définies :

- toute organisation qui souhaite se retirer en fait la demande au ministre de la Défense
- en cas de dissolution légale ou de non-respect caractérisé de la Charte, le ministre décide la radiation de l'organisation considérée de la Commission.

2.3 Honorariat

Les candidats à l'honorariat sont choisis parmi les personnes ayant participé activement aux travaux de la Commission pendant un minimum de cinq années consécutives (trois années pour les représentants des mouvements étudiants et les militaires)

Leur désignation est faite, après qu'ils l'aient sollicitée, par le ministre de la Défense.

Les membres honoraires peuvent être invités à siéger à la Commission. Ils y parlent à titre personnel.

Ils peuvent être saisis par le secrétaire général pour qu'il recueille leur avis sur un thème d'étude en présence ou non de la Commission, après consultation des conseillers.

III CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre qui lui est tracé par le ministre (arrêté de création) et dans l'esprit de la Charte qu'elle se donne à elle-même, la Commission contribue à assurer le contact permanent et les échanges d'informations entre les jeunes et leurs organisations d'une part, les armées et les administrations concernées d'autre part. Dans ce but, les associations membres veillent à mandater chaque année leurs représentants au sein de la Commission, sur demande du secrétariat général.

3.1 Les travaux

La Commission propose au ministre de la défense les sujets qu'elle souhaite examiner durant la session suivante.

Ces sujets peuvent concerner des problèmes d'actualité ou être davantage orientés vers la réflexion. En tout état de cause, un suivi est assuré quant à la façon dont les jeunes vivent leur rapport à la Défense dans le cadre du "parcours citoyen", en particulier de la JAPD, des formations post-JAPD, du volontariat, de la réserve et de l'armée professionnelle.

Les sujets retenus sont étudiés en autant de groupes de travail que nécessaire et les membres de la Commission se répartissent librement dans chacun de ces groupes. Chaque groupe se réunit en général une fois par mois, en fin de journée. Il est animé par un président choisi en réunion plénière. Celui-ci est assisté pour chacun des sujets par un ou plusieurs rapporteurs, choisis au sein du groupe. Les représentants du ministère de la Défense ne peuvent pas présider un groupe mais tous les membres de la Commission (civils ou militaires), y compris les membres honoraires, peuvent être rapporteurs.

Lorsque l'examen d'un sujet retenu par la Commission en réunion plénière n'intéresse qu'un nombre limité de membres ou qu'il nécessite un travail préliminaire, un groupe d'étude est constitué, qui se choisit un président et un ou plusieurs rapporteurs.

Si l'actualité y invite, un groupe peut être créé en cours de session à l'initiative des membres de la Commission et avec l'accord du président.

Les réunions font l'objet de comptes rendus de séance diffusés aux participants et qui doivent rester confidentiels tant que les conclusions des travaux n'ont pas été approuvées en réunion plénière et présentées au ministre de la défense.

La Commission conclut ses travaux dans la forme qu'elle juge la plus appropriée, généralement par un rapport présenté au ministre de la Défense en réunion plénière. Lorsque le consensus ne peut être obtenu, il est fait mention des différents avis exprimés.

3.2 Réunions du Collège des conseillers

Afin d'assurer la cohérence des travaux de la session, le président réunit les Conseillers chaque fois qu'il le juge nécessaire et, en tout état de cause, avant chaque réunion plénière.

Cette réunion rassemble les présidents et rapporteurs des groupes de l'année en cours et de l'année précédente, sous réserve qu'ils siègent encore à la Commission, un représentant des trois Armées et de la Gendarmerie et les représentants de deux ministères siégeant à la Commission.

3.3 Réunions plénières

La Commission trouve son expression normale au cours des réunions plénières qui se tiennent au moins une fois par session et auxquelles est convié l'ensemble de ses membres. La réunion plénière est le seul organe mandaté pour approuver les conclusions finales des études conduites et pour se prononcer sur les mesures d'organisation, les orientations à prendre et la suite à donner aux travaux. Le ministre de la Défense ou son représentant préside la réunion plénière.

3.4 Règles de fonctionnement des séances

Chaque membre parle en tant que représentant de son organisation ou, occasionnellement, s'il le précise, à titre personnel. Il dispose d'une entière liberté d'expression sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Cette liberté n'est limitée que par la liberté semblable des autres participants et l'obligation du président de diriger les débats.

Pendant la durée de leur examen, les questions mises à l'étude, accompagnées de documents fournis par le secrétariat de la Commission, ne peuvent faire l'objet de publicité.

Hors séance, aucun membre ou invité ne peut être pris à partie pour ses interventions au cours des réunions, que ce soit verbalement ou par écrit, en privé ou en public.

Le secrétaire général, sur proposition des membres de la Commission, a toute liberté pour accueillir en réunion-débat ou en réunion d'étude, comme « auditeur pour certains travaux, observateur ou intervenant », toute personne susceptible de l'éclairer ou qui souhaite être éclairée sur ses travaux :

- soit du fait de sa compétence personnelle
- soit pour la sensibilité qu'elle représente.

Au cas où elle le jugerait opportun, la Commission peut inviter à la réunion plénière au cours de laquelle sont examinés les dossiers qu'elles ont elles-mêmes contribué à traiter, celles de ces personnes qui ont montré une particulière assiduité aux travaux.

Les échanges d'informations se font principalement à l'occasion des réunions. Ils sont complétés, si nécessaire, par des rencontres, des visites ou par l'envoi de documentation. Les différents organismes faisant partie de la Commission échangent leurs publications et, éventuellement leur documentation, soit directement, soit par l'intermédiaire du secrétariat général.

Le secrétariat général est chargé d'établir et de maintenir les contacts avec les organismes et commissions ayant à traiter de questions en rapport avec le domaine d'activités de la Commission Armées-Jeunesse

Si des membres de la Commission participent aux activités de ces organismes, ils ne peuvent se prévaloir de la qualité de représentants de la Commission qu'après avis de celle-ci et sur décision du président.

3.5 Suite donnée aux travaux

Dans le but de permettre l'exploitation rapide des travaux, leurs conclusions peuvent prendre différentes formes :

- l'avis sur une question soumise à l'étude du ministre ;
- le rapport sur un sujet d'ordre général pour lequel la Commission estime devoir appeler l'attention du ministre ;
- la proposition au ministre portant sur un sujet précis ;
- la demande, de portée plus limitée, visant à obtenir une information ou une précision ;
- la recommandation chaque fois que cela lui semble utile.

LISTE DES RECENTS TRAVAUX PUBLIES PAR LA COMMISSION ARMEES-JEUNESSE

Session 2013-2014

- Contribution de la défense à la politique d'intégration
- Les préparations militaires, la réserve opérationnelle et les jeunes
- Modes d'action et de rayonnement de la Commission armées-jeunesse

Session 2012-2013

- La Patrie : quelle signification pour la jeunesse d'aujourd'hui ?
- Les jeunes en situation de difficulté ou des zones urbaines sensibles et les armées

Session 2011-2012

- Défense et service civique
- Promouvoir la résilience chez les jeunes
- Contribution de la défense à l'insertion des jeunes en difficulté

Session 2010-2011

- La réserve citoyenne des jeunes
- Symbolique tradition, cohésion nationale

Session 2009-2010

- Le rôle social des armées

Session 2008-2009

- La reconversion des jeunes en contrats courts
- Scolarité partagée

Session 2007-2008

- Egalité des chances, reconnaissance des savoir-être
- Les attentes des jeunes en matière d'autorité

Session 2006-2007

- Les Cadets de la Défense
- La formation en alternance dans les armées